
Décret établissant les travaux pour l'enceinte de la ville de Paris, lors de la séance du 26 mars 1791

Anne-Pierre, marquis de Montesquiou

Citer ce document / Cite this document :

Montesquiou Anne-Pierre, marquis de. Décret établissant les travaux pour l'enceinte de la ville de Paris, lors de la séance du 26 mars 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIV - Du 10 mars 1791 au 12 avril 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 387;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_24_1_13093_t1_0387_0000_4

Fichier pdf généré le 13/05/2019

M. le Président. Je mets aux voix la demande de 50 millions proposée par le comité. (Le chiffre de 50 millions est décrété.)

M. le Président. Je mets aux voix l'ajournement de la demande des 129 millions pour le Trésor public jusqu'à ce que le comité des finances se soit concerté avec les commissaires à la caisse de l'extraordinaire pour l'examen de cette proposition.

(L'ajournement est décrété.)

En conséquence le décret suivant est rendu : « L'Assemblée nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrète que la caisse de l'extraordinaire versera au Trésor public la somme de 50 millions.

« Décrète que le comité des finances se concertera avec les commissaires à la caisse de l'extraordinaire, pour l'examen de la demande de 129 millions de secours pour le Trésor public. »

M. Le Conteux de Cantelou. Quant à la proposition que l'on fait relativement aux murs de Paris, j'observe que les entrepreneurs ont dû, par suite des engagements qu'ils ont pris, continuer leurs travaux, pour lesquels ils avaient fait des fournitures et des approvisionnements. Il faut un décret exprès pour les autoriser à cesser leurs travaux.

M. de Lachèze. Il me paraît en effet beaucoup plus utile de vendre ces bâtiments avant qu'ils soient achevés.

M. Camus. J'insiste pour que le travail des murailles de Paris ne soit pas continué. Observez que ces murs n'ont été construits que pour les entrées et, lorsque le décret qui les supprime est notoire, on continue cependant à faire travailler à vos murailles. Est-ce que l'on pense donc que vos décrets ne tiendront pas, que l'ancien régime renaîtra ? Ce ne peut être que ce motif-là. (*Murmures.*)

Je demande que le décret soit rendu pour défendre absolument ces travaux ; qu'il soit porté à la sanction dès aujourd'hui ; qu'il soit notifié aux entrepreneurs lundi au plus tard, sous la responsabilité du ministre, que le département de Paris soit tenu de présenter, dans la semaine prochaine, un plan pour tirer parti au profit de la nation, tant de ces murailles que de ces terrains. Les fermiers généraux y faisaient graver leurs armoiries. (*Applaudissements.*)

M. de Folleville. Je demande aussi qu'en suspendant ces travaux, on pourvoie au moyen d'occuper un grand nombre d'ouvriers, extrêmement fainéants, dont la municipalité de Paris est surchargée, notamment à faire sur les boulevards des ouvrages qui étaient en activité sous l'ancien régime et qui rendaient le marcher extrêmement doux, au lieu que la liberté nous fait marcher par des sentiers extrêmement raboteux. (*Rires.*)

M. le Président. Je consulte l'Assemblée.

L'Assemblée rend le décret suivant :

« L'Assemblée nationale décrète que les travaux de l'enceinte de Paris cesseront à compter de lundi prochain et qu'à cet effet le présent décret sera porté à la sanction dans le jour.

« Décrète en outre que le département de Paris lui présentera dans la semaine prochaine un projet pour faire, au profit de la nation, de la

manière la plus avantageuse et la plus prompte, la vente des bâtiments, murs, barrières et terrains qui forment la nouvelle enceinte de Paris et ses dépendances. »

M. le Président. Messieurs, j'ai à vous faire part d'une lettre du général Washington, président des Etats-Unis d'Amérique, que je viens de recevoir. La voici :

Au Président de l'Assemblée nationale de France.

« Monsieur,

« J'ai reçu avec une satisfaction particulière, et j'ai remis au congrès la communication qui m'a été faite, au nom de l'Assemblée nationale de France, par une lettre de son Président, du 20 juin dernier.

« Un témoignage si flatteur et si distingué de l'estime de ce corps respectable pour un citoyen des Etats-Unis (1), dont les services éminents et patriotiques sont gravés en traits ineffaçables dans l'âme de ses concitoyens, ne peut manquer d'être apprécié par eux comme il le mérite. Quant à moi, je vous assure, Monsieur, que j'en sens bien tout le prix.

« Les circonstances qui, sous les auspices d'un monarque ami du peuple sur lequel il règne, ont promis à la nation française les bienfaits de la liberté, ne pouvaient manquer d'intéresser les citoyens libres des Etats-Unis, surtout lorsqu'ils se rappelaient les dispositions que les individus, aussi bien que le gouvernement de votre nation, avaient manifestées lors des efforts encore récents que nous avons faits pour défendre nos droits.

« C'est avec un véritable plaisir, Monsieur, que j'embrasse l'occasion qui s'offre à moi, de témoigner, par votre entremise, à l'Assemblée nationale le désir vif, cordial et sincère que j'ai de voir ses travaux se terminer promptement par le plus solide établissement d'une Constitution, qui, en conciliant sagement les principes indispensables de l'ordre public avec les droits essentiels de l'homme, perpétue la liberté et le bonheur du peuple français.

« Les impressions que la similitude des principes politiques produit naturellement, doivent être avec raison regardées comme des causes de sympathie nationale, propres à resserrer les liens d'amitié qui peuvent exister d'ailleurs entre les nations. Cette réflexion, indépendamment d'autres rapports plus particuliers, doit disposer tous les amis de l'humanité à s'unir dans le vœu qu'une propagation générale des vrais principes de liberté, assimilant ainsi qu'améliorant la condition des hommes et nourrissant les maximes d'une franche et vertueuse politique, puisse tendre à fortifier entre eux les sentiments de fraternité, à calmer les jalousies et les animosités des différentes subdivisions de la race humaine et à les convaincre de plus en plus que c'est dans une bienveillance réciproque et dans l'harmonie universelle qu'elles trouveront plus sûrement leur véritable intérêt et leur vrai bonheur.

« La relation d'amitié à laquelle le Président fait allusion à la fin de sa lettre, m'a fait connaître avec un plaisir particulier, qu'un homme (2) qui s'est rendu cher à ce pays-ci par un zèle ardent

(1) Le docteur Franklin.

(2) M. La Fayette.